

ANNEXE 4

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DU 2 OCTOBRE 2001



02SSAC000035

Diffusé le 11/01/02

PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau des Installations Classées
Mines - Carrières

Affaire suivie par : Mmes BONNEAU et GOMEZ
Tél : 01.64.71.77.20 ou 77.30

Melun, le

-7 JAN. 2002

Le Préfet de Seine et Marne

à

Destinataires in fine

Objet : Compte-rendu de la troisième réunion de la commission de suivi relative à l'abandon du fort de Vaujours

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le compte-rendu de la troisième réunion de la commission de suivi relative à l'abandon du Fort de Vaujours, qui s'est tenue en Mairie de Courtry, le 2 octobre 2001.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

François-Xavier CECCALDI

Action	Copie	Exemplaire	Classé	Via
DAM	1			
DAM.A	2			
AAG	3			
DBRE				
DCI				
DCP				
DS				
CM				
ACT				
ASIR				
MOP.MI				
DAN				
DMSE				
DPN				
DCG				
DOS				
DRP				
DT				
VA				
LR				
CESTA				

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis
- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux
- Monsieur le Sous-Préfet du Raincy
- Monsieur le Directeur Régional de l'Equipeement
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France à Paris
- Monsieur le Chef de Groupe de Subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France à Savigny le Temple
- Monsieur l'Inspecteur Général du Service Technique d'Inspection des Installations Classées
- Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine et Marne
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine Saint Denis
- Monsieur le Directeur de l'Office de Protection contre les rayons ionisants
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine et Marne
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine Saint Denis
- Madame le Maire de Courtry (77)
- Monsieur le Maire de Le Pin (77)
- Monsieur le Maire de Villeparisis (77)
- Monsieur le Maire de Vaujours (93)
- Monsieur le Maire de Coubron (93)
- Monsieur le Maire de Tremblay en France (93)
- Monsieur le Président du Commissariat à l'Energie Atomique
- Monsieur le Ministre de la Défense – Mission de Réalisation des Actifs Immobiliers
- Monsieur le Président de l'Association Seine et Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature
- Monsieur le Président de l'Association Les Amis de la Terre et de la Dhuis
- Monsieur le Président de l'Association du Bois Fleuri
- Monsieur le Président de l'Association Marne Environnement
- Monsieur le Président de l'Association Vivre au Bourg
- Monsieur le Président de l'Association Vaujours Environnement
- Monsieur le Président de l'Association d'Environnement 93
- Monsieur le Président de l'Association Tremblay Ecologie
- Monsieur le Président de l'Association de Défense du Bois de la Bernouille (ADESBB)

PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
MINES-CARRIERES

Melun, le 08 octobre 2001

Troisième réunion de la Commission de Suivi relative au
Commissariat à l'Energie Atomique le mardi 2 octobre
2001 à 16 heures.

Compte-Rendu

Sous la présidence de MM. Les Préfets de Seine et Marne
et de Seine Saint Denis,

La liste des participants est annexée au présent compte-rendu.

M. le Préfet de Seine et Marne remercie Madame le Maire de Courtry d'accueillir les participants à la commission de suivi dans les locaux de la commune ainsi que les membres de cette commission pour s'être déplacés.

La réunion a pour objet de connaître les actions réalisées suite à la réunion du 29 mars dernier en ce qui concerne l'avancement de l'étude menée par le Professeur Guillaumont sur le site (aspects radioactifs et hydrogéologiques) et en ce qui concerne l'avancement du groupe de travail santé.

Lors de ces exposés, il sera engagé une discussion avec les participants autour des questions qui seront posées.

I – Bilan d'avancement de l'étude menée par le Professeur Guillaumont sur le site (aspects radioactifs et hydrogéologiques)

M. le Professeur Guillaumont rappelle que lors de la commission de suivi du 29 mars 2001, qui s'est tenue à Vaujours, les programmes d'investigations radiologique et hydrogéologique qu'il a présentés ont été acceptés par la Commission et il a été confié à un Groupe Technique (GT) placé sous l'autorité de la DIRE Ile de France la mission de suivre les résultats de ces investigations. Les sociétés SUBATECH et BURGEAP ont été désignées comme maîtres d'œuvre techniques pour le compte du CEA, la CRIIRAD a été retenue comme expert des Associations.

.../...

L'objectif du programme d'investigation radiologique est de fournir des renseignements permettant une appréciation de l'état sanitaire du site et d'estimer le terme source en uranium destiné à l'étude hydrogéochimique. L'objectif du programme hydrogéologique est de fournir des renseignements sur la circulation des eaux et la migration de l'uranium, éventuellement jusqu'aux exutoires des eaux en provenance du site de Vaujours.

Les programmes ont démarré rapidement après la réunion du 29 mars 2001.

Depuis le 29 mars, le groupe technique s'est réuni deux fois en configuration complète : les 28 mai et 25 septembre et de nombreuses fois en configuration restreinte entre experts pour traiter de problèmes spécifiques (28 mai – 29 juin – 18 juillet – 12 et 14 septembre).

1°) **L'expertise radiologique** : se traduit par une radiographie gamma du site de Vaujours.

M. Guillaumont précise les modalités de réalisation.

La cartographie s'est déroulée en deux temps : une première campagne du 23 avril au 11 mai 2001 puis une seconde du 10 au 12 juillet en zone CA14 (à l'intérieur du fort central) couplée avec la deuxième campagne de prélèvements. Les campagnes ont été menées par SUBATECH et la CRIIRAD en présence des Associations, du CEA et quelques fois d'un expert. L'extérieur et l'intérieur du fort central (y compris les casemates d'expérimentation) ont été complètement explorés, conformément au programme. L'extérieur du fort a cependant été exploré suivant un maillage moins serré, conformément au programme.

Les résultats obtenus ont été les suivants :

Au total, 36 points singuliers (définis comme ayant une activité gamma supérieure à trois fois le bruit de fond du site, conformément au programme) ont été mis en évidence, dont deux à l'extérieur du fort central.

M. Guillaumont fait savoir ensuite les décisions prises.

- Suppression des débris de sources de paratonnerre. Cette décision a été prise le 11 mai. L'analyse de ces débris a mis en évidence la présence de radium 226 et d'américium 241 qui sont caractéristiques des sources radioactives montées sur les paratonnerres.

- Réalisation de prélèvements de sols et de mousses par SUBATECH et la CRIIRAD en présence des Associations, dans la dernière semaine du mois de juin et la deuxième semaine de juillet 2001.

Il précise ensuite les campagnes de prélèvements sur le site du CEA de Vaujours et à l'extérieur c'est à dire les modalités d'échantillonnage et de traitement des échantillons.

Deux campagnes de prélèvement ont été effectuées : du 26 au 29 juin 2001 puis du 10 au 12 juillet.

A l'exception de la zone CA14, des prélèvements de sols ont été réalisés sur l'ensemble des points singuliers.

Pour CA14, compte tenu du nombre important de points singuliers (17), un échantillonnage représentatif (9 prélèvements) a été choisi par le GT.

Les résultats des analyses sur les échantillons de sols sont alors présentés à l'aide de figures.

Il faut noter que les résultats obtenus par SUBATECH, CRIIRAD et le CEA sont concordants aux incertitudes de mesures près.

Echantillons « Référence » (toutes zones)

L'activité des prélèvements de référence, correspondant au bruit de fond, mesurée sur 8 points du fort central (1 en RX1, 4 en CA14, 1 en PH, 2 autres en RX3) est d'environ 40 becquerels de ^{238}U par kilogramme de sol (40 Bq/kg en ^{238}U). Cette valeur correspond à la teneur naturelle moyenne en uranium des sols de la région.

Zone RX1 et PH

L'activité des échantillons prélevés en zone RX1 (PS4 et PS5) et PH (PS2 et PS3) correspond à un niveau d'activité naturelle. Les débits de dose plus élevés observés lors des mesures de la cartographie gamma par SUBATECH sur ces quatre points singuliers ont pour origine la radioactivité des pierres.

Zone en face de la casemate CA3

L'activité des deux échantillons prélevés au niveau des points singuliers PS1 et PC9 présente un net marquage en ^{238}U : 12 000 Bq/kg en surface et 270 Bq/kg dans la tranche 20 – 30 cm. Cet uranium provient probablement d'une contamination résiduelle au moment de l'évacuation des déchets contaminés de la zone RX1 (emplacement de la benne destinée à recevoir ces déchets).

Bien qu'une grande partie de la radioactivité ait été supprimée par les prélèvements, un contrôle gamma de surface, très fin, sera effectué, quelques mètres autour des prélèvements sur les points singuliers PS1 et PC9. En cas de découverte de points singuliers, de nouveaux prélèvements sur 30 cm seront effectués et analysés.

Toit de la casemate CA5

Cette zone n'est pas contaminée en uranium.

Zone RX3

L'activité en surface atteint 30 000 Bq/kg au point PS7 et est comprise entre 900 et 1 300 Bq/kg dans la tranche 20 – 30 cm des trois points singuliers PS6, PS7 et PC8.

L'activité des points singuliers a été en grande partie supprimée par les prélèvements.

.../...

Zone CA14

On observe des contaminations élevées en ^{238}U en surface, atteignant 150 000 Bq/kg au niveau du point singulier PS14. Les tranches 20-30 cm présentent des valeurs comprises entre 400 et 1 800 Bq/kg. Quelques fragments d'uranium métallique ont été trouvés.

La zone contaminée représente une surface de 200 m² environ (20 mètres sur 10 mètres).

Cette zone, qui n'était pas utilisée pour les expérimentations, n'a pas fait l'objet de travaux d'assainissement en 1997-1998.

La zone sera assainie jusqu'à une profondeur de 30 cm. Après cet assainissement, une nouvelle cartographie gamma détaillée sera effectuée et des prélèvements seront réalisés et analysés en cas de découverte de nouveaux points singuliers.

Mousses

La localisation des prélèvements effectués à l'extérieur du site est reportée sur la figure 4. Aucune trace d'uranium n'a été détectée sur les 9 échantillons de mousse (résultats inférieurs à une limite de détection de 150 Bq/kg sec de mousse), à l'exception d'un échantillon prélevé sur un muret de la zone RX1 pour lequel une activité de l'ordre de 200 Bq/kg sec, soit légèrement au dessus du bruit de fond, a été mesurée.

Les mousses ne révèlent pas d'impact environnemental à l'extérieur du fort central, dans le site de Vaujours et son environnement.

Si on excepte la zone CA14 qui n'avait pas fait l'objet d'opérations d'assainissement, seuls des débris de paratonnerres et quelques points singuliers ont été mis en évidence en zones RX3 et CA3. Ils ont été retirés.

Les mesures des prélèvements sur tous les points singuliers et aux abords de ces points singuliers montrent que la contamination du fort central est ponctuelle, sauf en zone CA 14.

Les mesures d'activités réalisées par SUBATECH et le CEA montrent que l'uranium présent dans les prélèvements de sols à des teneurs supérieures à celle du bruit de fond est de l'uranium naturel anthropique (uranium manufacturé). Les premières mesures de la CRIIRAD confirment ce point.

De nouvelles mesures gamma de terrain seront réalisées en RX3, CA3 et CA5, autour des prélèvements effectués sur les points singuliers détectés.

Après ces mesures de contrôle et l'enlèvement de tâches d'activité éventuelles, les zones RX3, CA3, et CA5 pourront être considérées comme répondant au critère de réhabilitation fixé par la Direction Générale de la Santé.

Le sol sur la zone CA14, environ 10 mètres sur 20 mètres, sera enlevé jusqu'à une profondeur de 30 cm. Finalement la zone CA14 sera assainie.

La cartographie gamma réalisée sur le site de Vaujours, à l'extérieur du fort central, n'a pas permis de détecter de points singuliers d'activité au delà de trois fois le bruit de fond, excepté es paratonnerres. La probabilité qu'il en subsiste après le scanning réalisé est faible.

Les investigations conduites sur l'état radiologique du site selon des protocoles ayant fait l'objet de consensus entre les parties, notamment pour ce qui concerne le maillage de la cartographie gamma, ne permettent pas d'affirmer qu'après assainissement il ne restera pas de point singulier à l'intérieur du fort central. La probabilité d'existence de point singulier éventuel au dessus de la valeur de 5 000 Bq/kg de sol est faible.

2°) Les expertises hydrogéologiques et hydrogéochimiques :

Le Professeur Guillaumont donne la parole au Professeur Dever.

L'étude hydrogéologique a connu l'achèvement d'une première étape importante avec la collecte, la compilation et l'interprétation de grandes quantités de données sur le fonctionnement des aquifères locaux. Cette phase achevée a donné lieu à publication d'un rapport du Burgéap début septembre. Tous ces travaux ont été supervisés par M. Dever. Par ailleurs, les sondages de sols profonds sont en cours, il font l'objet de carottages pour analyse et seront équipés en piézomètres. Les puits d'infiltration existant à la construction du fort ont fait l'objet de reconnaissances.

Un film vidéo réalisé sur le site est présenté à l'assemblée.

En effet, des inspections caméra des puits en fonctionnement ont été effectuées début septembre afin de vérifier leur état et de savoir si des poches de dissolution s'étaient formées au droit des puits. Il faut noter que les ouvrages décrits dans les archives de 1870 ont bien été retrouvés. Lors de ces inspections, les observations ont été les suivantes :

- aucune dissolution importante n'a été observée dans les puits.
- des éboulis ont été retrouvés sur quelques mètres dans tous les puits.
- il n'y a pas de sédiments au fond des puits. Donc, la mesure des profils de concentration en uranium dans les sédiments qui avait été planifiée ne pourra être effectuée.
- les galeries horizontales repérées sur certains plans n'ont pas été observées mais la plupart doit se trouver sous les éboulis. Un recalage topographique est en cours.
- la détermination des exutoires des eaux transitant par les puits n'a pas encore été réalisée avec précision. Ces exutoires sont à rechercher en contrebas autour du site de Vaujours, vraisemblablement sur la commune de Courtry. Les mesures géochimiques (conductivité, nature des espèces dissoutes dans l'eau) dans ces puits permettront de préciser les exutoires. Ces mesures débuteront en octobre.

La modélisation hydrogéochimique, qui inclut la modélisation de la circulation des eaux et de la migration de l'uranium, ne débutera qu'au terme des reconnaissances hydrogéologiques et des caractérisations géochimiques du milieu.

La connaissance du système hydrogéologique du site de Vaujours a largement progressé.

Les investigations par sondages et piézomètres ont commencé.

Le programme d'étude est défini.

3°) Discussion

M. DION de l'Association de Défense du Bois Fleuri demande si il existe une saturation en sulfate des nappes eocènes. M. DEVER lui répond qu'il n'en est rien.

Il souhaite également savoir si du gypse ne s'est pas dissous pour polluer la nappe.

M. DEVER précise que le rapport VOFFLER précise que cette dissolution se fait sur le plateau et non en deçà.

Néanmoins, il ajoute que la dissolution a peut être été sous estimée.

M. DION demande alors si la modélisation tient compte des fuites de la Dhuis.

M. DEVER lui répond que non car elles ne sont pas censées intervenir dans cette nappe.

M. HARDY de l'Association Seine et Marne Environnement souhaite savoir si il existe une garantie que la totalité des prélèvements a bien été effectuée.

M. Guillaumont répond qu'il ne lui semble pas que des points singuliers aient été laissés. Le maillage a été défini de façon étroite et il a, de plus, été validé par la CRIIRAD.

M. CHAREYRON, responsable du laboratoire de la CRIIRAD précise toutefois qu'un problème sur un paratonnerre a été décelé et qu'en conséquence, il souhaite qu'un maillage plus systématique soit réalisé sur la chaussée car ces paratonnerres sont acheminés par la chaussée.

Il ajoute qu'un décapage devra être réalisé sur l'ensemble des zones où il existe des anomalies.

Le Professeur Guillaumont précise que ces zones sont les suivantes : RX1 et PH. Si la zone CA14 est une zone polluée, il faudra procéder à sa dépollution.

Les modalités seront tranchées en comité technique.

A cette occasion, M. GOUROD présente Madame BONNEVIE qui lui succédera.

M. KALKOTOURIAN aborde alors la question du financement de la CRIIRAD.

Il fait savoir que la somme de 200 000 francs initialement annoncée en commission de suivi ne sera pas suffisante et qu'un devis complémentaire d'un montant approximatif de 80 000 francs a été établi par la CRIIRAD correspondant aux carottages complémentaires à effectuer.

M. le Préfet de la Seine Saint Denis suggère qu'une réunion technique intervienne le plus rapidement possible pour examiner le devis et le niveau de la participation forfaitaire et globale.

M. GAZEAU ajoute que pour l'instant la CRIIRAD n'a pas dépensé plus de 120 KF, ce qui correspond au financement accordé par le Ministère de l'Industrie (DSIN) qui devrait être mis en paiement très prochainement.

Néanmoins, le financement complémentaire est plus problématique. En effet, il suit le schéma suivant: -50 KF seront versés par le CEA,

- 25 KF par le Conseil Général de la Seine Saint Denis
- et 25 KF par le Conseil Général de la Seine et Marne.

Or, il apparaît que la CRIIRAD a été nommée dans le but d'adjoindre un expert technique aux associations. Or, le CEA estime pour des raisons de principe, qu'il ne lui appartient pas de rémunérer cette prestation technique à la CRIIRAD mais plutôt aux associations.

La représentante du Conseil Général de la Seine Saint Denis fait savoir que le département semble plutôt s'orienter vers une convention à conclure avec l'Etat, plutôt qu'avec la CRIIRAD.

M. BILLECOQ précise que le Conseil Général de Seine et Marne ne verra sans doute pas d'objection à payer directement la CRIIRAD dès lors que cette solution est validée par le comité.

M. DION de l'Association de Défense du Bois Fleuri fait part de sa position de principe selon laquelle les associations n'ont pas à recevoir le financement destiné à la CRIIRAD.

M. Guillaumont espère, pour sa part, que les partenaires qui ont commencé les investigations puissent aller jusqu'au bout.

M. le Préfet de la Seine et Marne demande :

- que la question du montant du financement soit réglée,
- qu'une réunion entre la DRIRE et le Professeur Guillaumont soit conduite afin de définir le budget,

M. HARDY (Seine et Marne Environnement) sollicite ensuite, des renseignements complémentaires sur les aspects historiques du CEA et en particulier sur les nombres de tirs pratiqués.

M. GOUROD explique qu'un recensement complet a été réalisé depuis 1957 et que le nombre exact de tirs est difficile à établir. A priori selon les archives du CEA, 12 000 à 15 000 tirs ont été réalisés entre 1957 et 1985.

.../...

II – Le bilan d'avancement du groupe de travail santé :

Le groupe de travail santé chargé de ce volet a été mis en place suite aux différentes craintes qui avaient été exprimées lors de la mise en place de la commission de suivi le 25 janvier 2001.

L'équipe de travail dont la composition a été validée lors de la commission de suivi du 29 mars dernier est constituée comme suit :

- Dr Carole SALVIO, médecin inspecteur de santé publique de la DDASS de Seine et Marne,
 - Dr Dominique DEJOUR SALAMANCA, médecin inspecteur de santé publique de la DDASS de Seine Saint Denis,
 - Dr Françoise COUDURIER, médecin inspecteur régional du travail (qualifiée en radioprotection),
 - Dr Daniel SCHOULZ, médecin à la direction de la qualité et de la sécurité du CEA, Bruyères le Châtel.
- Il est convenu que le docteur Schoulz travaillera sur les données du CEA en partenariat avec le Docteur Giraud JM, conseiller médical du CEA, et le Docteur Pic F., chef du service médical du travail du CEA de Bruyères le Châtel.

Ce groupe a élaboré un cahier des charges concernant la démarche envisagée, qui a été présenté au groupe technique restreint. La version initiale de ce cahier des charges figure en annexe, avec un calendrier prévisionnel établi en mars dernier et qui a été modifié lors des dernières présentations au groupe technique restreint et à la commission de suivi, compte tenu de l'état d'avancement des travaux du groupe au 27/08/2001.

En effet, cet état d'avancement fait ressortir les éléments suivants :

- La hiérarchisation des travailleurs face au risque « uranium » sur le site n'a pas été encore fournie précisément par le CEA ; néanmoins, la connaissance du site et de ses activités s'affine, la cartographie des zones de tirs est connue. Un tableau descriptif précis de la population des travailleurs du CEV a été confié aux médecins du CEA pour être complété ;
- La description de la surveillance médicale des travailleurs est en voie de rédaction : organisation de cette surveillance, évolution historique, mise en regard de la réglementation sur le sujet et de son évolution, ainsi que la mise au point de techniques spécifiques pour effectuer cette surveillance ;
- L'analyse des PV des réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité du CEV entre 1957 et 1983 a apporté des premiers éléments concrets concernant la sécurité des travailleurs sur le site, le suivi de leur éventuelle exposition aussi bien aux rayons X (radiographies des expériences) qu'à l'uranium, et l'évolution de l'organisation du service de Médecine du Travail du CEV ;

.../...

- Les résultats de la surveillance de l'exposition externe (par dosimétrie externe¹ / films) n'a pas pu être fournie dans les temps pour des raisons de traitement informatique au niveau du CEA ; cependant, l'analyse des PV des CHS apporte des informations concernant des incidents d'irradiation signalés entre 1957 et 1975, mais à des doses faibles (dose maximale relevée dans le PV du CHS du 27/03/75 inférieure à 1/5^{ème} de la limite annuelle d'exposition du public), et de nombreuses années sans dépassement du seuil de sensibilité du film (qui est de 20 mREM)

- Il en est de même pour les résultats de la surveillance de l'exposition interne à partir des analyses d'uranium urinaire par fluorimétrie, pour les mêmes raisons ; cependant, des résultats synthétiques de cet examen réalisé entre 1984 et 1987 ont été fournis : ils montrent que sur 5331 prélèvements, 5 218 sont inférieurs au seuil de détection qui est de 5 µg/l et les 113 autres sont compris entre 5 et 16 µg/l ; or le niveau admis comme devant donner lieu à des investigations pour rechercher l'origine de la contamination est supérieur à 70 µg/l.

- La saisine de la CRAMIF concernant les maladies professionnelles reconnues pour des travailleurs du CEV n'a pas encore été faite ;

- La saisine de l'OPRI concernant les données qu'il pouvait détenir sur la surveillance de l'exposition externe et interne des travailleurs de Vaujours entre 1956 et 1997, ainsi que les éventuels incidents ou accidents survenus pendant cette période d'activité qui auraient pu conduire à des expositions significatives des personnels a été réalisée ; la réponse de l'OPRI en date du 17 septembre 2001 est jointe en annexe de ce présent compte-rendu ;

- Les données sur les statuts vitaux des travailleurs de Vaujours entre 1957 et 1994 (cf cahier des charges) et les données sur la mortalité par cancer de ces travailleurs entre 1968 et 1994 ont été transmises récemment sous forme de base de donnée informatique ; le groupe santé envisage de faire exécuter le traitement statistique de ces informations par des personnes expérimentées (saisine de l'Institut de Veille Sanitaire par exemple) afin de calculer des taux de mortalité standardisés et de les comparer à ceux de la population générale.

III – Le calendrier prévisionnel sur les suites des opérations

* Les actions à réaliser suite à l'étude menée sur les aspects radioactifs du site seront centrées sur un calendrier dense concernant l'assainissement de la zone CA14.

Le groupe technique sera sollicité sur la question.

* En séance, une adaptation du calendrier relatif à l'avancement du groupe de travail santé initialement prévue est proposée, à savoir :

➤ Objectif fin 2001 :

- description de l'organisation de la surveillance médicale des travailleurs du CEV ;
- description de la population des travailleurs du CEV, et hiérarchisation par rapport au risque « Uranium »

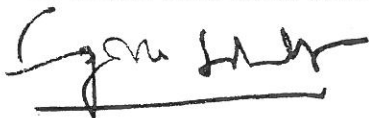
.../...

¹ Le Docteur Coudurier a fait un bref exposé en séance sur l'exposition par voie externe et par voie interne aux rayonnements ionisants, et sur les méthodes différentes pour surveiller ces expositions ; cet exposé sera repris dans le document de synthèse rédigé par le groupe santé au final.

- Objectif premier trimestre 2002 :
- Obtenir du CEA les résultats (mis en forme, après traitement informatique) sur la surveillance médicale des travailleurs du CEV (dosimétrie externe et radiotoxicologie)
 - Résultats de la saisine de la CRAMIF sur les pathologies professionnelles
 - Résultats de la saisine de l'Institut de Veille Sanitaire sur l'exploitation des statuts vitaux et des causes de mortalité.

La prochaine réunion de la commission de suivi est fixée au 30 janvier prochain à 15 h 30 à Vaujours.

Le Préfet de la Seine et Marne



Cyrille SCHOTT

Le Préfet de la Seine Saint Denis



Bernard HAGELSTEEN

CAHIER DES CHARGES POUR L'ETUDE DES EVENTUELS EFFETS SUR LA SANTE DES RIVERAINS DU FORT DE VAUJOURS.

Bref historique sur l'émergence des questions de santé dans la problématique générale.

Différentes craintes avaient été exprimées lors de la mise en place de la commission de suivi¹ du fort de Vaujours le 25 janvier 2001 :

- sur les travailleurs du Fort de Vaujours de la part d'associations : Demande de données statistiques les concernant
- sur la santé des populations riveraines.
- A Coubron : rumeur sur des cancers de la thyroïde

I - Elément de cadrage issu de la commission de suivi du 25 janvier 2001 :

On distinguera deux problématiques :

1) Celle des problèmes de santé rencontrés par la population des riverains du centre de Vaujours en lien avec une exposition environnementale résultante des activités du centre de recherche.

Hypothèse de travail : utiliser le bilan de la surveillance médicale des personnels de Vaujours (1956-1997) comme un indicateur des effets d'une éventuelle exposition environnementale de la population autour du site.

Commentaires :

- Les travailleurs du Fort de Vaujours constituent le groupe le plus exposé aux divers rejets de l'activité sur le site. On se situe donc dans la situation d'exposition maximale (contact cutanée et voie aérienne) pour voir apparaître des pathologies spécifiques en rapport avec ces activités. Si le bilan sanitaire de ce groupe ne montre aucun effet, alors la population, moins exposée à ces deux voies de contamination, est indemne.
- Une réserve peut être faite en ce qui concerne l'exposition par voie alimentaire qui résulterait d'une contamination chronique de l'eau. Elle sera à étudier en fonction des résultats rendus par le groupe technique sur cet aspect environnemental hydrogéologique.
- Par ailleurs, la population des travailleurs a été particulièrement bien suivie sur le plan médical tant au niveau des expositions que des effets.

2) *Quid* des pathologies thyroïdiennes sur Coubron ?

Il convient de dissocier cette question de la problématique du Centre d'Etude de Vaujours (CEV) que l'on centre sur l'uranium - naturel et appauvri - sous réserve des résultats des

¹ Compte rendu validé de la réunion du 25 janvier 2001.

mesures radiologiques et chimiques de l'étude environnementale du groupe technique.

Commentaires :

- L'Uranium naturel ou appauvri ne présente aucune toxicité thyroïdienne². Il n'est pas classé cancérogène par le Centre International de Recherche sur le Cancer ni par l'U.S. Environmental Protection Agency (E.P.A.). De nombreuses données produites par les études des cohortes des travailleurs des mines d'uranium sous-tendent ces affirmations.

Proposition :

Le médecin inspecteur de santé publique de la DDASS de la Seine Saint Denis étudie cette situation avec les professionnels concernés.

- Dans un premier temps on recensera les informations disponibles pour décrire le problème : qui, quoi, où, depuis quand ?
 - Recherche bibliographique concernant la pathologie thyroïdienne.
- L'objectif est de confirmer ou pas l'existence d'un problème de santé publique à Coubron.

3) Le groupe de travail

Sa composition a été validée lors de la réunion de la commission de suivi du 29 Mars 2001. L'équipe est constituée comme suit :

- Dr Carole SALVIO, médecin inspecteur de santé publique de la DDASS de Seine et Marne
- Dr Dominique DEJOUR SALAMANCA, médecin inspecteur de santé publique de la DDASS de Seine Saint Denis
- Dr Françoise COUDURIER, médecin inspecteur régional du travail (qualifiée en radioprotection)
- Dr Daniel SCHOUZ, médecin à la direction de la qualité et de la sécurité du CEA, Bruyères-Le-Châtel.
- Il est convenu que le Docteur Schoulz travaillera sur les données du CEA en partenariat avec le Docteur Giraud JM, conseiller médical du CEA, et le Docteur Pic F., chef du service médical du travail du CEA de Bruyères-le-Châtel.

Cette équipe s'attachera en tant que de besoin le concours d'experts : InVS, OPRI, INSERM, Centre Anti-poison ...

Ce groupe de travail rendra compte régulièrement de ses avancées au groupe technique. Il intégrera les résultats des études réalisées ainsi que les remarques des différents partenaires du groupe afin de réorienter éventuellement ses recherches.

II – Présentation de la démarche

² Voir bibliographie jointe en annexe 1 ; The LANCET ; Vol 357. January 27, 2001 pp244-246

1) Quelles informations recueillir ?

- Une rencontre a eu lieu le 14 mars à Bruyères-le-Châtel avec le docteur PIC, responsable du service de médecine du travail du CEA, le Dr GIRAUD, conseiller médical du CEA. Le Dr GIRAUD était par ailleurs le médecin du travail des travailleurs du CEV de 1982 à 1988. Les dossiers médicaux des travailleurs du CEV dont l'activité a cessé en 1997 sont actuellement archivés à Bruyères-le-Châtel.
- Les objectifs de cette réunion étaient de préciser :
 - Les éléments à réunir pour caractériser les différentes expositions. Les investigations seront axées en fonction du risque uranium conformément à la décision de la commission de suivi du 29 mars 2001 et parallèlement aux travaux menés par le groupe technique. On s'attachera à hiérarchiser ce risque en fonction des zones d'activité sur le site.
 - L'organisation de la surveillance des travailleurs du CEA et son évolution depuis 1957.
 - L'accessibilité des résultats de cette surveillance.
 - Les données qu'il resterait à obtenir : données environnementales, emploi et suivi du personnel intérimaire...

2) Quelles données, Quelles sources ?

<i>Objectif</i>	<i>Données à recueillir</i>	<i>Source</i>
<i>La surveillance médicale des travailleurs : description et organisation au CEV</i>	▪ Réglementation du travail en radioprotection et évolution depuis 1957 ▪ Moyens de la surveillance de l'exposition externe ▪ Moyens de la surveillance de l'exposition interne	CEA DRTEFP
<i>Repérage des personnels les plus exposés à l'uranium (types de postes) : hiérarchisation des risques en fonction des zones d'activité sur le site</i>	▪ Zones d'activités ▪ Données environnementales ▪ Fiches de postes et de nuisances	CEA et groupe technique CEA

<i>Objectif</i>	<i>Données à recueillir</i>	<i>Source</i>
<i>Principaux résultats de la surveillance médicale</i>	▪ Maladies professionnelles déclarées (tableau n°6) ▪ Données agglomérées du suivi médical ▪ Statuts vitaux des personnels de Vaujourns* ▪ Autres : incidents, CR	DRTEFP / CRAMIF CEA CEA CEA, OPRI CHSCT

- Statuts vitaux : le CEA participe à une étude (sur une cohorte de 115 000 travailleurs) menée par le C.I.R.C. (Centre International de Recherche sur le Cancer – Lyon). Cette étude permet de disposer à moyen terme du statut vital de tous les personnel du CEA. Il est possible d'en extraire les données concernant les personnes ayant travaillé au moins 1 an (cumulé) sur Vaujourns depuis 1957 jusqu'en 1994. De plus, l'étude porte également sur les causes de décès qui font l'objet d'un enregistrement systématique par l'INSERM depuis 1968. Une comparaison par standardisation pourra être réalisée sur la sous population des travailleurs du CEV afin d'étudier une éventuelle surmortalité par cancer de 1968 à 1994 comparée à la population générale.

3) Accessibilité des données

<i>Données « rapidement » accessibles et exploitables</i>	<i>Données nécessitant manipulation pour synthèse et temps ++</i>
▪ Zones d'activités / site ▪ Données environnementales ▪ Moyens de la surveillance médicale de 1983 à 1997 ▪ Résultats de la surveillance de l'exposition externe de 1957 à 1997 ▪ Résultats de la surveillance de l'exposition interne de 1983 à 1997	▪ Hiérarchisation des travailleurs par rapport au risque >Uranium ▪ Moyens de la surveillance médicale de 1957 à 1982 ▪ Résultats de la surveillance de l'exposition interne de 1957 à 1982 ▪ Evaluation de la mortalité par cancer des personnels ayant travaillé au CEV entre 1968 et 1994.

III- Calendrier initial

- *Objectif septembre 2001 : Présentation d'un rapport intermédiaire contenant les éléments suivants :*
 - La hiérarchisation des activités développées sur le site en fonction du risque uranium
 - Le descriptif des moyens de la surveillance médicale
 - Une communication des résultats des données informatisées de la surveillance médicale :
 - Dosimétrie externe de 1957 à 1997
 - Dosimétrie interne de 1983 à 1997

Eventuellement, en fonction du travail accompli :

- Le nombre de maladies professionnelles (tableau 6)
- Le nombre d'incidents radiologiques (SCPRI/OPRI) de 1967 à 1997

➤ *Deuxième semestre 2001 :*

- Ajustement du cahier des charges en fonction des résultats des analyses environnementales (groupe technique) et des résultats précédents du groupe santé.
 - Analyse du nombre de décès par cancer (base de données CIRC/INSERM)
 - Synthèse générale et conclusions,
- dans l'objectif de produire un rapport final.

RÉUNION CEA

2.10.01

13.11.01

FONCTION

COORDONNÉES.

PRENOM

NOM

DEVER

Laurent

ADLOFF

Jean Pierre

Guillaume

Robert

Blanchard

Agathe

MOKILI

Bandombele Marcel

BUAIN

Guy
Anne

BARITEAU

FOUGEIROL

Dominique

BRISSE

Nicolas

CELIER

David

BERGEON

Philippe

BONNIN

Edouard

GOURD

Alain

MASSELOT

Satrick

GICQUEL

Pierre

GUTHIER

Bernard

CHAMU

Chantal

DUPAT

Michel

Flavie

Flavie

Expert (Subatech)

Expert (SUBATECH)

SUBATTECH

BURGEP

BURGEP

OPRI

OPRI

CEA / Dir. Comm.

CEA / Dir. Comm.

CEA / Dir. Comm.

CEA / Dir. Comm.

CEA / Dir. Comm.

CEA / Dir. Comm.

Conseiller - Municipal

Adjoint - Maire

Maire de Vaugoussier

Maire de Vaugoussier

Blanchard

Mokili @ subatech.inzps.fr

Blain @ subatech.inzps.fr

a. bariteau @ burgep.fr

d. fougereol @ burgep.fr

nicolas.brisse @ opri.fr

david.celier @ opri.fr

philippe.bergeon @ cea.fr

alain.gourd @ cea.fr

patrick.masse @ cea.fr

bernard.guthier @ cea.fr

chantal.chamu @ cea.fr

michel.dupat @ cea.fr

flavie.dupat @ cea.fr

NOM

PRENOM

FONCTION

COORDONNEES

CHAREYRON

Bruno

Responsable du laboratoire CRINAD

monnaie uni,

MOUTSILA

Saujonin

Président Vaujours ENVIRONNEMENT

471 av Victor Hugo
26000 Valence

LECALVER

Nannin

Président Tremblay-écologie

LAZOU

J. Pierre

Secrétaire de VIVRE AU BOURG

DON

Alain

Président Association de
Défense de l'environnement Bis Fleuri

KALXOTOURIAN

Jacques

KHALIFA

Jacques

Président Centre Environnement ADRESB
Saine et Spacie. Environnement

AUBAYLE

Claude

HARDY

Michel

Président Sécurité Marine Environnement

LEWQ

Regis

DESJOUR SALANCA

Dominique

SALVIO

Carole

PEARET

Thérèse

DDASS 77 - Direction Inspection de Santé Publique

BURGEI

Emmanuelle

DDASS 77 - Santé - Environnement

Villette

Hélène

DDASS 77 - Santé - Environnement

ALQUIER

Jean Pierre

Chiffre département STIR PAF PAF

FAZEAU

Jean-Claude

DRIRE IDF - Direction

POIRET

Patrick

DRIRE IDF - Ingénierie sites pollués

MELIN

Medhy

DRIRE IDF - G.S. 77 - Responsable Subdivision Nord-Ouest

BONNEAU

Catherine

PRÉFECTURE 77. DAF 2

VAILLANT

Maurice

PRÉFECTURE 77. DAF 1. Directeur

77 rue de la Tourneville 8946
83 910 V AUJOUR

BP 63

93190 Tremblay en France

66 rue du général de Gaulle

77181 - COUNTRY

77440 Châteauneuf

Salles du Grand Chêne Aubert
77181. COUNTRY

Le Chemin des Oies
77181 a FERRANES
FRANCONY

DDASS 77 NEUVY
49-SA Av. Thiers

" "

" "

01 44 96 3546

01 44 51 4703

01 44 59 4868

01 64 41 5366

01 64 41 4720

01 64 71 7700

NAME

FRENCH

FUNCTION

COORDINATES

Hagstee

Bernad

Chef de Service Denis

CECALDE

F. Kaviy

Secrétaire général fef 77

GODON

Nichele

Maire de COURTRY

FILARD

Jean-Luc

Adjoint au maire COURTRY

GAESSER

Brigitte

cabinet du maire

PELABERE

Nichele

Conseillère Générale 77

BLANCHARD

Viviane

responsable urbanisme
Villeneuve

BRASCO

mon. Paul

Viviane L. Pic

ROZAN

Eliane

DR Ref 93

DURAND

Juella

Chef Bureau installations classées
environnement - préf 93

ATLANTIS

Danielle

DEA CG 93

CASTORY

Juliette

DEA CG 93

DUCCOURTUNY

Laurant

DAD - CG 93

01 64 71 7600

01.64.26.60.00

"

"

01 64 67 53 10

01-64-67-52-57

01 60 26 27 09

01 41 60 61 00

01 41 60 55 60

01 43 93 65 00

07 43 93 87 63